

WEEK END DES 10 ET 11 JANVIER

1976

LISTE DES PARTICIPANTS AUX TROIS DEMI JOURNEES

USAGERS : 25 (U)

PERSONNEL du C.E.S. : 18 (C.E.S.)

AUTRE PERSONNEL DU C.E.C. : 27 (P)

soit au total 70 participants.

Note : il est possible qu'en dépit du pointage que nous avons effectué, certaines personnes présentes, ne figurent pas sur cette liste.

Nous les prions de nous en excuser et leur demandons de nous signaler nos éventuelles omissions.

DARLEY Bernard P	PORE Jean U
BIREAUD Jean-Marie U	→ ALLARD Caroline C.E.S.
JACQUIN jean-Claude U	→ SERIEYS Marie C.E.S.
→ DUBOST André P	→ CHARLET Jean C.E.S.
HANET Bernard P	PLATON Michèle P
CASSAN Yves P	NOBLET Jean-Claude U
GRYPARIS Jean-Claude U	NOBLET Françoise U
BAETENS René P	JENNY Odette U
DEQUATREMARE Albert U	LEMLER Léon U
NOUVELON Madeleine P	DEVOUCOUX Louise U
BRACHET Alette P	MALOT Annick U
BECANE Monique U	DAUTRET Jacqueline U
TIKVOI Alexis P	BAZIN Daniel U
QUITTET Jacques P	GALHAUT Albert U
QUITTET Dominique P	LAGAROJE Franck U
TOUCHEBOEUF Marc U	→ DELETTRE Daniel C.E.S.
DEMARTY Michèle P	→ OVE Nicole C.E.S.
KRYNEN Marie-Madeleine P	→ SEGERER Joëlle C.E.S.
GUERIN Françoise P	→ BERLIOZ Christine C.E.S.
→ LAURENT Michèle C.E.S.	→ LE BROZEC Françoise C.E.S.
→ RICOME Geneviève C.E.S.	BOY Max P
→ LIDSKY Paul C.E.S.	CHOIX Joël U
PLATONOFF Françoise U	PLATON Bernard U
GALLARD Colette U	LOPEZ Béatrice P
BERGALA Alain P	→ BENOIT Bernard C.E.S.
AUBRY Louis U	<del>LANCON Elisabeth C.E.S.</del>
→ FERON Jean C.E.S.	PERNETTE Annick P
MICHELON Michel U	BIANU Danielle P
→ LANCON Elisabeth C.E.S.	CHENE Michèle P
→ LETELLIER Françoise P	JUGUET Yvette P
→ RAMSEYER Jean-Claude C.E.S.	
BOURDAIS Marie-Christine U	
SANTINI René U	
ROUBAULT Gilles P	
BUSH Jean-Pierre P	
BERTRAND Elise P	
PERNETTE Chantal P	
BAZIN Chantal P	
→ L'HOSTIS Marcel C.E.S.	
→ BERGALA Ariane C.E.S.	

Président de séance : Albert DEQUATREMARE

Les participants énoncent un certain nombre de questions et de thèmes qu'ils souhaitent voir traiter pendant ces journées de travail.

- . Le rôle du C.E.C.
- . Faut-il créer de nouveaux secteurs d'animation ?
- . Mise en place d'organes nouveaux
- . Participation des usagers, des enseignants et du personnel à l'élaboration des programmes (ce mot étant pris au sens large de programmes d'actions et non seulement de spectacles)
- . Rapports entre la Maison Pour Tous et les Trois A - Doit-il y avoir deux établissements ,
- . Création de services spécialisés (ex. relations publiques, audio-visuel communs à l'ensemble des établissements
- . Coordination de l'animation scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire
- . Intégration du C.E.S. au C.E.C.
- . Rôle du Comité de Direction. Un élargissement est-il nécessaire ?
- . Structures d'accueil et d'information
- . Rôle du journal (aujourd'hui)
- . Rapports entre le Conseil d'Administration et les usagers
- . Circulation des informations. Faut-il créer un circuit interne ? Doit-il être différent d'un circuit externe en direction des usagers les plus engagés au C.E.C. (animateurs bénévoles, correspondants, etc..)
- . Rôle et définition des correspondants. Correspondants C.E.C. différents d'un conseil d'usagers des trois A ?
- . Travail avec les groupes extérieurs (Associations, quartiers, MJC, etc..)
- . Est-il nécessaire de redéfinir le budget de l'association.
- . Quelle est l'autorité du Conseil d'Administration sur le personnel de l'Association ?
- . Rapports entre le personnel et l'Association.
- . Cotisations : comment les établir en fonction des impératifs de recettes et de la nécessité d'une ouverture plus large de l'établissement (ex: quotient familial).

L'assemblée décide de regrouper ces thèmes autour de trois points principaux :

- 1 - SECTEUR D'ANIMATION
- 2 - RELATIONS (les diverses formes de relations internes et externes)
- 3 - VIE DE L'ASSOCIATION

Ces trois points font l'objet de trois commissions qui se réuniront l'après-midi.

SUIT UN ECHANGE DE VUES GENERAL

Il est demandé que soit levée l'hypothèque (beaucoup de propositions, peu de réalisations) des réunions de

Juin dernier à Caillebotte, qui furent le point de départ d'une réflexion. On arrive maintenant à une deuxième étape et il serait bon que soient déterminées un certain nombre de voies sur lesquelles le travail doit se poursuivre.

Dans un premier temps le personnel avait eu, par rapport à certaines propositions de Caillebotte, une réaction de défense qui a été suivie d'une prise de conscience de la nécessité de certaines restructurations.

La vocation du C.E.C. doit-elle rester, ou devenir plus encore, celle d'un établissement d'Education Populaire ?

Des objectifs existent au C.E.C., mais où sont-ils actuellement définis et décidés. La politique culturelle reste diffuse. Où, dans la structure actuelle, les usagers et le personnel peuvent-ils intervenir pour l'infléchir ?

Quelle politique culturelle est-il possible de mener dans le cadre financier dont nous disposons ? Est-il possible de mener une politique culturelle démocratique. Il est rappelé que le travail du C.A. est jusqu'ici constamment bloqué par les problèmes financiers.

On procède à la lecture comparative de la déclaration d'intention qui a décidé de la création du C.E.C. (en date du 13 Mai 1968 ! Rires dans l'assistance 1...) et de celle présentée par les représentants des usagers aux élections du Conseil d'Administration.

D'après la première déclaration, il semble que le souci primordial ait été d'économiser les moyens et de concentrer toute l'action sur l'établissement lui-même. Ceci étant en rapport avec la politique générale de l'Etat, et il faut remonter à 1965 pour retrouver l'origine de ce type de réflexion.

On distingue deux notions :

1 - Evolution du rôle et de la diffusion du savoir.

2 - Conséquence de la politique d'urbanisation : la politique culturelle de l'Etat serait un moyen d'aider à vivre dans la nouvelle structure du pays.

Pour revenir au C.E.C. même, il semble à certains que l'Association n'ait pas été créée pour faire participer le public au fonctionnement du C.E.C. mais seulement l'impliquer financièrement, tandis que d'autres pensent que l'évolution des statuts s'est faite dans le sens d'une réelle participation du public et des usagers.

Il est enfin constaté que jusqu'alors le C.E.C. a toujours travaillé au coup par coup et qu'il a été menée une politique en fonction d'un budget quand le budget (dans les grandes lignes et dans le détail) devrait être établi en fonction d'une politique culturelle.

. . ° . . ° ° ° ° ° ° a ° . ° . ° .

## COMPTE RENDU DES TROIS COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le C.E.C. se compose d'établissements en relation directe ou indirecte avec le public. Des services plus spécialisés apportent une aide technique à ces établissements ; comment ces services et ces établissements peuvent-ils s'harmoniser et se restructurer pour répondre aux besoins du personnel, des usagers, et du public potentiel ?

PREMIERE COMMISSION -  
SECTEUR D'ANIMATION, PROGRAMMATION -  
Rapporteur : A. DUBOST  
-----

Ceci suppose une réorganisation de l'ensemble du fonctionnement du C.E.C. En effet, il serait préférable de compléter le fonctionnement vertical actuel (8 établissements plus les chefs d'établissements et le Directeur Général) par une structure horizontale opérationnelle, avec un budget propre et une équipe responsable.

### CAS DE L'AUDIOVISUEL

II faudrait une équipe dont tous les membres seraient responsables ; par exemple, cette équipe pourrait comprendre A. BERGALA, NOVE, YVES CASSAN, J. P. BUSH, G. ROUBAULT pour la technique. Elle aurait un budget propre alimenté par les différents comptes budgétaires "Audio-visuel" répartis actuellement dans le budget des différents établissements. Cela nécessite une forme nouvelle de celui-ci, puisqu'il y aurait un budget par secteur opérationnel : Audio-Visuel, Publicité et reprographie, régie, etc..

Ce qui change, c'est cette conception nouvelle de responsabilité au niveau d'un secteur opérationnel qui aurait son propre budget de fonctionnement.

### PUBLICITE ET REPROGRAPHIE

L'exemple donné pour l'Audio-Visuel peut donc s'appliquer à la publicité, la reprographie et à d'autres secteurs opérationnels.

Le service reprographie est un service qui fonctionne bien : il est un exemple de centralisation qu'il faudrait exploiter au maximum en y incorporant la fabrication des tracts et des affiches. (1)

### DOCUMENTATION

La documentation est trop dispersée :

- Documentation se rapportant plus précisément au C.E.C, statuts, etc... à la Direction Générale.
- Documentation des professeurs
- Documentation des élèves
- Documentation musicale (début d'archives au Conservatoire, disques...)
- Etc...

Ne faudrait-il pas regrouper ces centres d'intérêts dans une salle donnée et créer, là encore, un fonctionnement horizontal : la documentation générale (D.G. Professeurs, élèves, musique, etc..) deviendrait opérationnelle avec son propre budget et ses responsables.

### LA REGIE

La régie est surtout utilisée par les 3A. Les responsables de la régie sont trop souvent accusés de manque de disponibilité. Ils ne sont que des manipulateurs qui ne peuvent pas programmer leur travail. Il s'en suit de l'embouteillage.

Le personnel de la régie expose plus particulièrement leurs problèmes aux professeurs et leur demandent de se consulter pour leurs besoins en régie.

### RELATIONS PUBLIQUES, ACCUEIL, ADHESIONS

La commission souhaite que soit aménagé un lieu central d'accueil au palier de la Direction Générale pour permettre une meilleure information et orientation des usagers et non usagers du C.E.C.

Faudra-t-il une personne en permanence, ou un personnel de roulement ?

Le roulement ne fait pas l'unanimité. Il faudra envisager la création d'un service horizontal qui regroupe l'accueil, le secrétariat et les adhésions. (Il a été fait allusion (2) au départ de Brigitte DESINGE dont le poste n'a pas été remplacé).

### INTEGRATION DU C.E.S. DANS LE C.E.C.

Il ressort que les professeurs du C.E.S. manquent de temps pour participer aux animations du C.E.C. Intégration signifie arrêt de la vie familiale.

Ex. Dans le domaine musical les animateurs et les professeurs ne coordonnent pas leurs actions sur le plan pédagogique : les uns interviennent dans le primaire, les autres dans le secondaire, sans qu'il y ait forcément une continuité.

Les services actuels des professeurs ne permettent pas l'intégration. Ce n'est pas comme à Grenoble où le 15 + 9 est pratiqué ; il y a donc dans le service des professeurs 9 heures qui ne sont pas des heures d'enseignement, cela n'existe pas à Budé.

Manque de coordination pédagogique dans le C.E.S. Il n'y a pas, non plus, de répercussion au C.E.S. des décisions prises en CD.

### LA PROGRAMMATION

Une commission se composant de professeur d'usagers et du personnel permettrait d'établir les programmes. L'élaboration doit se faire en commun, et peut-elle se faire en commun ?

Ex. Exposition du tiers-monde c'est un travail qui aurait dû se faire en commun, et par le personnel compétent disponible ; il n'a en fait été réalisé que par deux professeurs.

Les directeurs d'établissements seraient favorables à l'élaboration en commun des programmes. Les membres du personnel souhaiteraient participer à cette élaboration et les élèves aussi pourraient intervenir.

Ex. Abonnement des élèves à un ensemble de spectacles dans un C.E.S. d'Amiens. L'abonnement se fait par classe et par trimestre. Les élèves peuvent participer au choix des spectacles.



DEUXIEME COMMISSION -  
RELATIONS -  
Rapporteur : M. M. Krynen  
-----

### RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Service d'informations dans le journal  
Aujourd'Huy. Créations de nouvelles rubriques :  
. Critiques des spectacles, des activités...  
. Tribunes libres  
. Débats

Une boîte aux lettres pourrait être installée à l'entrée des spectacles pour recevoir les suggestions des usagers, suggestions qui pourraient être enregistrées sur mini cassettes

Rubrique Vie Locale donnant des informations relatives à la vie des établissements culturels voisins, et des différentes associations locales.

→ Une meilleure information pour annoncer les spectacles qui intéressent plus particulièrement le C.E.S. (ou une expérience réalisée au C.E.S.)

Cette commission a étudié le rôle du CD. qui devrait établir un Compte Rendu plus détaillé et le diffuser plus largement. Ce compte rendu devrait être le premier élément d'information de la vie de la maison.

Revoir la lettre aux correspondants. Celle-ci serait également plus détaillée, bi-mensuelle et ferait le résumé de toutes les informations prises dans les différents groupes de travail (ou secteurs opérationnels)

Une information plus technique serait diffusée à l'ensemble du personnel de la maison.



Une discussion importante sur le budget du C.E.C. a été amenée et a fait ressortir que les usagers, notamment au Conservatoire, refusent l'augmentation et bloquent les cotisations pour l'instant.

L'ensemble des membres de cette commission tient à conserver toutes les activités du C.E.C.

La seule solution viable que nous pensons trouver est de réclamer auprès des ministères :

- une subvention exceptionnelle d'équilibre pour régler le déficit 76
- l'indexation des subventions ultérieures sur le développement des activités.

Devant la gravité du problème que connaît actuellement le C.E.C. et la nécessité de refuser tout chantage, on propose d'engager l'action sur ces objectifs en lançant une pétition immédiatement, (voir en annexe).

#### VIE DE L'ASSOCIATION

On propose que le C.A. ne soit plus un organe coupé des usagers mais qu'il donne vie à l'association par une liaison permanente avec les usagers à l'aide de tous les moyens possibles (lettres d'information, assemblées générales, d'établissements de quartiers, utilisation du journal)

de consulter les adhérents sur tous les problèmes majeurs de l'association,

de veiller à l'application des statuts

de développer un réseau d'animateurs bénévoles tant dans les établissements que dans les quartiers avec une aide nécessaire (technique et de formation).

. 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 . 0 .

Une assemblée générale de 30 personnes. Cette assemblée générale a rapporté les conclusions de la veille et a cherché à avancer la mise en forme.

Elle a fait apparaître la possibilité de constituer une commission dite "commission de programmation"/ de coordination ou d'élaboration des objectifs. Cette commission interviendrait en aval du Conseil d'Administration qui a pour charge de définir la politique générale du C.E.C. Cette ligne générale étant établie, il reste à définir tous les objectifs communs ou spécifiques aux différents établissements, à envisager également les actions ponctuelles en réponse à des besoins préalablement recueillis et il resterait également à mettre en place les groupes de travail qui sont nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Cette commission pourrait se composer de :

- 4 professeurs dont le service serait réaménagé.
- 2 élèves de Budé.
- 1 instituteur en tant que représentant des maîtres de l'enseignement élémentaire collaborant avec le C.E.S.
- 8 usagers qui seraient désignés par le canal du conseil des usagers et du C.A.
- 9 chefs d'établissements y compris l'Intendante.
- 4 responsables de services techniques horizontaux tels qu'ils ont été demandés (cf. Plus haut)
- 2 délégués du personnel

Il apparaît important que cette commission de programmation puisse être considérée comme une commission de travail et qu'à ce titre elle soit en liaison avec les groupes de travail déjà constitués ou qui seraient mis en place ultérieurement.

Par ex. La définition des objectifs dont cette commission à la charge, suppose qu'elle puisse recueillir les avis de toutes les personnes ou de toutes les collectivités qui sont partie prenante dans la vie du C.E.C.

Il y a donc un lien étroit à établir entre ces travaux et ceux du service technique des relations publiques, afin que soit recueilli le maximum d'informations en provenance des élèves de Budé, mais aussi du C.E.S. de Crosne/Yerres, du C.E.T., du Lycée de Montgeron, du Lycée Talma, voire d'autres établissements voisins, en provenance des comités d'entreprises, des maisons de jeunes et des maisons de la cultures, de chorales, de jeunes travailleurs, de maîtres de l'enseignement élémentaire, en fait de tout le public actuel ou potentiel.



- REPRESENTANTS DES USAGERS
- REPRESENTANTS DU PERSONNEL
- MINISTRES DE TUTELLE
- CONSEIL GENERAL
- SYNDICAT INTERCOM.
- PERSONNEL DE DIRECTION
- VILLE D'YERRES
- MEMBRES COOPTES

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

POLITIQUE GENERALE  
DU CEC

COMMISSION DE PROGRAMMATION, CONCEPTION, COORDINATION.  
(DIRECTION, PERSONNEL, USAGERS)

- ELEVES
- ENSEIGNANTS
- PARENTS D'ELEVES
- M.F.C.
- COMITES D'ENTREPRISE
- JEUNES TRAVAILLEURS
- CHORALS, ORCHESTRES, ETC.
- TOUT PUBLIC (ADHERENT, POTENTIEL)

RECHERCHE, ENREGISTREMENT, EXPRESSION DE TOUS BESOINS

- DEFINITION DES OBJECTIFS
- ACTIONS A ENTREPRENDRE
- CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL INTER-ETABLISSEMENTS

	C.E.S	M.P.T	3A	CENTRE SOCIAL	UNIVERSITE	BIBLIOTHEQUE	PROMO. SOCIALE	CENTRE SPORTIF
RELATIONS PUBLIQUES ACCUEIL - ADHESIONS, SECRETARIAT PUBLICITE - INFORMATIONS								
SERVICE AUDIO-VISUEL								
SERVICE DE DOCUMENTATION								
SERVICE DE REGIE								

COORDINATION

Les responsabilités confiées à cette commission supposent qu'elle puisse se réunir selon un rythme régulier et la fréquence de deux réunions trimestrielles a été proposée.

Pour ce qui est de la programmation des spectacles, il a été évoqué l'opportunité de faire appel à des spectacles dits "locomotives", arrêtés suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent profiter d'une vaste information ainsi que d'une animation préparatoire et faire, éventuellement l'objet d'un abonnement. Cette programmation prévoit des places pour des spectacles programmés dans de plus courts délais, notamment en réponse à des besoins exprimés.

L'analyse des besoins, la définition des objectifs, la conception des actions à mener que se verrait confier la commission de programmation suppose à l'évidence que puissent être mis en place des groupes de travail chargés d'exécuter les tâches ainsi déterminées. Ces groupes de travail peuvent réunir les moyens de plusieurs établissements lorsque l'action à entreprendre concerne justement plusieurs établissements.

On peut envisager, par ex. que la préparation de la quinzaine sur le Maghreb puisse intéresser le C.E.C, la Bibliothèque, la Maison Pour Tous, le Conservatoire, les 3A et que le travail puisse se réaliser de manière coordonnée par l'intervention du personnel permanent à tous les établissements cités ici.

On s'orienterait donc vers la mise en place de groupes de travail ponctuels et temporaires, destinés à réaliser les actions demandées. Ainsi le schéma général du fonctionnement de l'établissement apparaît de la façon suivante : (voir au verso).

Considérant que ce projet nécessite, avant cette mise en place, un affinement, les membres présents en Assemblée Générale le Dimanche 11 Janvier ont estimé indispensable de poursuivre cette étude et prévu d'y consacrer une journée de travail le :

SAMEDI 31 JANVIER 1976  
de 9 h (PRECISES) à 12 h  
et de 14 h à 18 h

.....

- (1) Il est apparu ensuite que ce service devrait être regroupé avec le service des relations publiques
- (2) ... à la suppression du poste de Brigitte Desinge, poste qui fait actuellement défaut.

## P E T I T I O N

IL F AUT DONNER AU C.E.C.  
SES MOYENS DE VIE

-----

Adhérents et usagers du Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres, nous constatons que la situation financière de cet établissement se dégrade d'année en année.

Son budget diminue en valeur relative chaque année. De plus, la part payée par les usagers est passée de 28,1 % à 57 %. Les subventions ont, elles, diminué considérablement passant de 71,9 % à 43 %.... Cette réduction est le seul fait des Ministères fondateurs du C.E.C. qui n'ont que peu augmenté, en francs constants, les subventions d'origines qui subissent, en outre, les conséquences de l'inflation.

Par contre, poursuivant son effort culturel, la ville d'Yerres a fixé sa participation à 6 % du budget communal annuel, ce qui permet à cette subvention d'évoluer avec le coût de la vie.

**L'EFFORT DE L'ETAT SE DOIT, POUR LE MOINS, D'ACCOMPAGNER CELUI DES COLLECTIVITES LOCALES**

Les trois ministères qui ont créé ce "laboratoire" expérimental des Etablissements intégrés qu'est le C.E.C, doivent faire face à leurs responsabilités.

La progression des subventions de l'Etat doit permettre au C.E.C. pour le moins, de faire face à l'augmentation des charges (salaires, coûts des fournitures et des spectacles, etc...) de développer normalement ses activités, d'avoir un fonctionnement qui ne soit pas perpétuellement remis en question, d'avoir enfin des moyens permanents de vie.

### **ADHERENTS ET USAGERS**

- . la réduction des activités du C.E.C. serait UNE ATTEINTE A NOTRE QUALITE DE VIE, une dégradation de l'équilibre humain de la Vallée de l'Yerres.
- . de plus, l'AUGMENTATION DES TARIFS, CONSEQUENCE INEVITABLE D'UN FINANCEMENT INSUFFISANT DU C.E.C, renforcerait immédiatement et lourdement la sélection par l'argent pour l'accès à la culture.

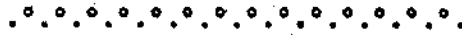
Ainsi, par exemple» plusieurs centaines d'usagers du Conservatoire se verraient contraints de ne plus participer aux activités de cet établissement.

- . LES 5000 ADHERENTS DU C.E.C. PROUVENT SA REUSSITE
- . ILS EXIGENT QUE L'ETAT, COMME EUX-MEMES ET LES COLLECTIVITES LOCALES, PRENNE SES RESPONSABILITES
- . ILS DEMANDENT CONCRETEMENT QUE :

- les ministères indexent leurs subventions sur l'évolution normale du budget du C.E.C.

- une subvention exceptionnelle d'équilibre de 160 000 F soit attribuée au C.E.C. pour 1976

- le Conseil Général de l'Essonne accorde, selon le même principe, une subvention annuelle au C.E.C, dont la vocation régionale n'est plus à prouver.



Les professeurs estiment qu'ils ne profitent qu'individuellement de l'intégration. A chaque rentrée les nouveaux arrivés ne sont pas suffisamment informés des principes de l'intégration et ne connaissent qu'au bout de quelques mois les différentes possibilités qu'elle leur offre.

Même pour les plus anciens l'information circule mal.

Par exemple, ce n'est que par hasard que certains professeurs ont appris l'existence d'une réunion sur les livres scolaires.

Il semble donc qu'il y ait plus JUXTAPOSITION qu'INTEGRATION entre le C.E.C. et les autres établissements du C.E.C. Pourtant, les professeurs semblent pouvoir jouer un rôle essentiel dans le fonctionnement du C.E.C. : ils sont les plus nombreux, les effectifs des classes ne dépassent pas 20 à 25 élèves, enfin le C.E.S. bénéficie d'avantages au titre de l'expérience du C.E.C. et, de ce fait les professeurs sont directement concernés. Seuls le sont effectivement ceux qui animent des ateliers.

Le problème des horaires des professeurs est également posé. Un réaménagement pourrait être étudié en vue d'une meilleure concertation.

Les professeurs estiment qu'eux-mêmes et les élèves pourraient jouer un rôle plus important dans l'animation (en particulier par les spectacles) s'ils étaient appelés à participer dès le lancement d'une action.

. Deux exemples : l'exposition Tiers-Monde a été préparée par deux professeurs et a été peu exploitée au C.E.S.  
- Le spectacle "Les Mauvais Bergers" aurait pu faire l'objet d'une préparation et d'une animation par les par les élèves de 3è.

. Un projet : "La "Quinzaine Maghreb". Que va-t-il y avoir, que pourrait y faire les professeurs ?

La commission des Expositions n'a jamais réellement fonctionné.

Si on peut résumer les idées et les souhaits qui se sont dégagés de cette réunion à laquelle la majorité du personnel du C.E.S. a participé, on peut retenir trois points : (qui pourraient permettre une meilleure prise de conscience individuelle du caractère d'intégration :

- . Etude d'une structure de concertation entre les établissements du C.E.C.
- . Création d'un bulletin d'information intérieur donnant les informations compte-rendus et bilan d'activités.